

PLAN DE FORMATION DEPARTEMENTAL 2022-2023

Inscriptions dans GAÏA du 25 août au 20 septembre.

Présentation générale

Le plan de formation est présenté sur le site de la DSDEN :

☛ Au lien suivant : http://numerique53.ac-nantes.fr/plan_de_formation/

☛ Ou en se connectant sur le site DSDEN53 :

- Onglet « Accès rapide » (à droite à côté de la loupe),
- Choisir « Intranet ETNA », entrer vos identifiants professionnels,
- Choisir « Ressources métier » dans le bandeau bleu foncé,
- Choisir « Ressources Mayenne ».
- Vous accédez à l'espace de consultation en cliquant sur le titre « Consultation du plan de formation ».

Cet espace de consultation vous permet de prendre connaissance des formations proposées, de faire vos choix de formation, en équipe et individuellement, de télécharger les fiches navettes, de préparer votre inscription sur GAÏA.

Au cours de l'année, lorsque les dates de formation 18 heures hors temps de classe sont fixées, elles sont ajoutées sur les fiches dans la rubrique précisions.

Cet espace de consultation reste accessible toute l'année.

Comment se décline le volet « Stage avec remplacement » ?

Les formations se déroulent sur le temps scolaire et sont soumises à remplacement. Elles ne requièrent pas d'inscription de votre part, sauf pour la formation continue des directeurs d'école.

L'espace de consultation vous permet d'identifier une ou plusieurs modalités de formation qui pourront vous concerner dans l'année selon le poste que vous occupez.

Dans l'onglet « Stages avec remplacement », vous accéderez à une fiche descriptive de chaque modalité de formation.



Pour y accéder, vous devez cocher le bouton :

Vous y trouverez principalement :

- les formations statutaires (formation initiale et continue des directrices et des directeurs d'école, formation des enseignants en REP+, CAPPEI) ;
- les stages inter degrés
- le plan Mathématiques et le plan Français
- l'offre de formation collective (OFC)
- l'analyse de pratique entre pairs (APP)

Pour ces deux dernières stratégies, une fiche de demande doit être complétée et transmise au secrétariat de circonscription.

📄 Téléchargement : fiches navette

- Fiche navette Offre de formation collective (OFC)
- Fiche navette Analyse de pratique entre pairs (APP)
- Fiche navette Semaine académique de la maternelle
- Fiche navette Initiative école

Ces fiches sont téléchargeables sur la page d'accueil :

Comment se décline le volet « Formation 18h hors temps de classe » du PDF 2022-2023 ?

Ce volet présente les formations relevant des obligations réglementaires de services à hauteur de 18 heures hors temps de classe pour un enseignant travaillant à temps plein. L'offre détaillée est présentée dans l'espace de consultation DSDEN53 à partir du lien indiqué plus haut, onglet « Formation 18h hors temps de classe ».



Pour y accéder vous devez cocher le bouton :

Présentation

En 2020-2021 a débuté une nouvelle organisation de la formation au sein d'un plan pluriannuel sur 6 ans. Deux formations longues, les plans mathématiques et français, sont proposées aux enseignants. Exemple de répartition : les professeurs des écoles doivent s'inscrire dans une formation de 5 jours (30 heures) en mathématiques et de 5 jours (30 heures) en français au cours des six ans, à compter de la rentrée 2020.

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
5 jours (30h) mathématiques	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) français	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) mathématiques
18h de formation	5 jours (30h) mathématiques	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) français	18h de formation	18h de formation
18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) mathématiques	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) français	18h de formation
5 jours (30h) français	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) mathématiques	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) français
18h de formation	5 jours (30h) français	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) mathématiques	18h de formation	18h de formation
18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) français	18h de formation	18h de formation	5 jours (30h) mathématiques	18h de formation

Lorsqu'ils ne sont pas engagés dans un plan, les enseignants bénéficient des 18 heures de formation habituelles qui se répartissent ainsi :

- Bloc 1 : 9 heures dédiées aux Valeurs de la République ou à l'Accompagnement de l'Ecole Inclusive
- Bloc 2 : 9 heures de formation au choix des équipes et des enseignants.

STRATEGIE DE FORMATION CAS N° 1 :

En 2022-2023, je m'engage dans une formation longue Plan Mathématiques ou Plan Français : je fais donc partie d'une constellation mathématiques ou français.

Je vais bénéficier d'une formation longue de 30h : 12h sur temps de classe avec un remplaçant et 18h hors temps de classe. Pour les enseignants à temps partiel, l'organisation sera vue avec le formateur référent.

Je n'ai pas d'autre choix à faire, sauf si je souhaite m'inscrire à d'autres formations.

En cas de collision de dates, ma formation longue sera prioritaire sur les autres formations choisies.

STRATEGIE DE FORMATION CAS N° 2 :

☞ **Je dois effectuer 18 heures de formation**, dans le cadre des obligations réglementaires de service.

Rappel : je ne suis pas engagé(e) dans une formation longue Plan Mathématiques ou Plan Français pour l'année 2022-2023. Je ne fais pas partie d'une constellation mathématiques ou français.

En cas de temps partiel :

	Quotité	Durée
Obligations des enseignants exerçant à temps partiel	80% annualisés	15h
	75%	12h
	50%	9h

☞ **Je détermine mon parcours de formation, en cohérence avec l'équipe pédagogique :**

Première étape: BLOC 1: FORMATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE OU ECOLE INCLUSIVE 9H

Je choisis une des deux formations de 9 heures avec l'équipe pédagogique :

- Valeurs de la république (VREP)
- ou Accompagnement de l'école inclusive (AEI).

L'équipe d'école complète suit la même formation de 9 heures, VREP ou AEI. A terme, tous les enseignants devront avoir été formés VREP et AEI. Pilotage par l'IEN de circonscription et le directeur d'école. Inscription individuelle dans GAÏA.

Deuxième étape: BLOC 2: AUTRES FORMATIONS AU CHOIX 9H

Je choisis plusieurs formations en fonction de mes besoins individuels et de la logique de formation de l'équipe pédagogique.

- 9 heures au choix dans tous les autres domaines

Inscription individuelle dans GAÏA.

Rq : je peux m'inscrire à davantage de formations (au-delà des 18 heures d'ORS), si je le souhaite. Dans ce cas, les frais de déplacement seront pris en charge et la formation prise en compte sous i-prof.

Comment se décline le volet complémentaire du PDF 2022-2023 ?

L'offre de formation complémentaire propose quelques formations qualifiantes ou certificatives et développe des actions partenariales.

Ces formations peuvent avoir lieu le mercredi, le soir après la classe, pendant les vacances scolaires, selon les disponibilités des partenaires et des intervenants.

En cas de chevauchement de dates, les formations 18h hors temps de classe (obligations réglementaires de service) sont prioritaires.

Ces formations sont défrayées à partir de la liste d'émargement complétée selon les conditions habituelles.

Une information sur l'offre de parcours en auto-formation sur la plate-forme M@gistère y est également disponible.



Pour accéder au volet complémentaire, vous devez cocher le bouton :

Comment se décline le volet « formation continue des directeurs d'école » du PDF 2022-2023 ?

Depuis la rentrée 2021, tous les directeurs bénéficient d'un plan de formation continue :

- Des classes virtuelles d'1h30 sont organisées par l'équipe de circonscription.
- Une journée départementale remplacée permet à chaque directeur de s'inscrire sur un module thématique de son choix (un seul module).

Les nouveaux directeurs bénéficient d'une formation initiale de 5 semaines et demi, l'année de la prise de fonction. Ils ne participent pas à la journée départementale proposée dans le cadre de la formation continue.

Pour consulter le document spécifique « Formation continue des directeurs d'école », et choisir votre module de formation, cliquez sur le titre orange « Formation continue des directeurs d'école » sur la page d'accueil de l'espace de consultation :

Ce document vous présente les différents modules, vous indique les dates de formation ainsi que les identifiants à reporter dans GAÏA pour vous inscrire.

Une fois vos choix de formation faits, vous devez vous inscrire sur l'application GAÏA.

👉 Je prépare les données nécessaires à mon inscription dans GAÏA

. Je consulte l'offre sur le site de la DSDEN : en cliquant sur le titre orange, le contenu de formation proposé et ses modalités s'affichent. Des restrictions ou spécificités sont parfois indiquées. Je relève les codes GAÏA dans l'encadré du haut :

EAC-Education musicale-Optimiser et protéger sa voix

Code Gaïa : 21D0530037

Module : 6950

Retenez ces deux codes qui vous permettront de vous inscrire à cette formation au sein de l'application Gaïa.

Je note les titres de la formation, le numéro de dispositif et le numéro de module.

Rq : si les identifiants n'apparaissent pas, c'est que l'inscription individuelle n'est pas possible.

👉 Je m'inscris dans GAÏA

Pour m'inscrire dans GAÏA, j'ai besoin des identifiants des formations choisies et de mes identifiants professionnels.

Une fois dans GAÏA, pour accéder au PDF, dans la case « Sélectionnez votre entité » je pense à cocher « 1^{er} degré 053 », sinon je me retrouve dans le plan académique de formation et non dans le plan départemental.

Si besoin, je consulte le document : [Comment s'inscrire dans Gaïa ?](#)

Je respecte le calendrier : **Inscriptions dans GAÏA du 25 août au 20 septembre.**

En cas d'indisponibilité dans la journée, la mention en rouge « **Les calendriers d'inscription sont fermés** » apparaît. Dans ce cas, réessayer le soir ou le lendemain. Le service formation de la DSDEN53 a besoin par moment de fermer le calendrier pour générer des ordres de mission. C'est pourquoi GAÏA n'est plus accessible. Le calendrier est en général ouvert à nouveau le soir après 16h.

Absence à une session de formation

Toute formation à laquelle vous vous êtes inscrit dans GAÏA fera l'objet d'un ordre de mission.

Toute absence à une formation pour laquelle vous avez reçu un ordre de mission doit être justifiée pour être excusée.

En cas d'erreur, si vous recevez un OM pour une formation à laquelle vous n'avez pas à participer, vous pouvez contacter le service formation continue ou Mme Hubert.

Dans tous les autres cas, la demande d'autorisation d'absence doit être faite auprès de l'IEN de circonscription.

Lorsque votre absence est excusée par l'IEN, le secrétariat de circonscription transmet l'information au service formation continue.

En cas de difficulté relative au plan de formation départemental

Contactez

Sandrine HUBERT

Conseillère pédagogique généraliste

D.S.D.E.N. 53 - Bureau 236

Tél. : 02.43.59.92.07

Sandrine.Hubert@ac-nantes.fr